



Ville de
Sierentz
infos



Anniversaires

97 ans Jeannette GINTHER le 8 octobre
 96 ans Marie WESPIESER née KOHLER le 17 octobre
 90 ans Germaine IGARZA née RAPP le 14 octobre
 89 ans Alice ROSENFELD née NOPPER le 7 octobre
 88 ans Jean-Paul GUTKNECHT le 9 octobre
 87 ans Lucien JUD le 3 octobre
 87 ans Denise LUQUET née TALBOT le 23 octobre
 86 ans Nicole HALL née LEBUS le 22 octobre
 84 ans Marie TRAENKLER née EBERLING le 19 octobre
 80 ans Berthe ENDERLIN née ZIMMERMANN
 le 11 octobre

Les grands Anniversaires

Plusieurs Sierentzoises et Sierentzois ont fêté leur « grand anniversaire » ces dernières semaines : Mesdames JUD, CORTINOVIS et HECHINGER, messieurs DRAPP et MOHN.

Aimé FRANÇOIS, Adjoint au maire, leur a déposé un beau panier garni de la part de la commune. Encore toutes nos félicitations !

Noces de Diamant

Le 15 juillet dernier, Marie-Odile et Raymond FUCHS fêtaient leurs noces de diamant ! Unis depuis le 15 juillet 1961, ils célébraient ainsi 60 années de mariage.

Souhaitons-leur encore de belles et longues années de bonheur !

Naissances

Evan	17/06/2021	fil de Rosanna RUOLT et de Kévin ISSENLOR
Maé	18/06/2021	fil de Audrey HENON et de Florent SERIS
Gabrielle	20/07/2021	fil de Charlène DESCHANG et de Bryan LOPES

Mariages

18/06/2021	Mélissa HOUOT avec Hugo BAUMLIN
26/06/2021	Valjone IMERI avec Raphaël HAAS
01/07/2021	Carole SCHOLLER avec Benjamin FAUQUEUX
10/07/2021	Franck DUBUT avec Sébastien WEBER
31/07/2021	Jessica LEBERER avec Marc KEIFLIN



Marie-Odile et Raymond FUCHS

Si vous souhaitez faire paraître une annonce concernant un décès dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.

Carnet	À la Une	Conseil municipal	Groupe minoritaire	Infos pratiques	Economie	Associations Loisirs	Le coin dialectal	Enfance Jeunesse Vie scolaire	Fleurissement	Balades à Sierentz	Manifestations
p. 2	p. 3	p. 4	p. 7	p. 8	p. 8	p. 9	p. 10	p. 11	p. 12	p. 14	p. 15

Le Mot du Maire

Chères Sierentzoises, chers Sierentzois,

Après une pause estivale bien méritée, malgré une situation sanitaire toujours tendue, nos enfants ont repris le chemin de l'école et les plus grands leurs activités habituelles. Même si la météo n'a pas vraiment été au rendez-vous, quelques manifestations locales ont permis aux habitants de se retrouver dans une ambiance festive comme lors de la traditionnelle soirée tricolore qui a pu se tenir dans un format réduit, lors de « Sous les étoiles exactement » avec l'animation musicale et les points de restauration et buvettes tenus par différents commerçants de Sierentz ou encore la 6^{ème} édition du « Classic Car Day » le 31 juillet dernier qui a permis de découvrir de belles voitures. Un grand merci à celles et ceux qui se sont mobilisés pour le bon déroulement et la réussite de ces événements.

Sur le plan municipal, les services sont restés sur le pont pour préparer la rentrée et suivre les travaux en cours. Dans les écoles, tout a été mis en œuvre pour que les quelques 400 élèves qui fréquentent les 17 classes dans nos écoles Picasso et Jacques Schmidt soient accueillis dans les meilleures conditions et en toute sécurité. Du côté de l'accueil périscolaire et de loisirs « Les Barbapapas » différents travaux ont été réalisés avec notamment l'aménagement du deuxième site des « Barbanature » qui pourra recevoir un nouveau groupe d'enfants. Je remercie les élus et les services municipaux qui ont suivi tous ces travaux.

Le chantier de reconstruction du complexe sportif, qui je le rappelle a fait l'objet d'un incendie criminel en juin 2017, touche à sa fin et les travaux de finitions sont en cours. On devrait pouvoir permettre aux

clubs résidents de réintégrer leurs locaux et leurs espaces de jeux d'ici la fin du mois de septembre.

Vous découvrirez dans le présent numéro, le cahier des activités sportives, culturelles et ludiques. Pas moins d'une cinquantaine ; pour tous les goûts et pour tous les âges. Allez vous changer les idées, vous faire du bien et rejoignez nos nombreuses associations qui font la richesse et la vitalité de notre ville.



Samedi 25 septembre prochain nous vous donnons rendez-vous à la Journée citoyenne qui permettra aux habitants de mieux se connaître mais aussi de participer à quelques menus travaux qui rendent la vie plus agréable et embellissent notre quotidien. Venez nombreux renforcer les rangs des Sierentzoises et Sierentzois qui se sont déjà inscrits et soyez acteurs autour de chantiers d'amélioration de notre cadre de vie dans un esprit de bonne humeur et de convivialité.

Les travaux des différents ateliers-projets et du Conseil Participatif Citoyen se poursuivent. Pour certains la phase de l'état des lieux et du diagnostic à présent réalisée, va laisser la place à celle des propositions et des orientations futures qui pourront être validées par le conseil municipal. Un formidable travail a été réalisé en à peine 6 mois, grâce à l'engagement citoyen de nombreux habitants. Merci à eux.

Je vous laisse à présent découvrir ce nouveau numéro de « Sierentz Infos » en remerciant l'équipe de rédaction qui l'a confectionné et vous souhaite une bonne et agréable rentrée.

**Votre Maire
Pascal TURRI**

Séance du 14 juin 2021

Administration générale Commissions municipales

• Constitution d'une commission municipale « travaux » et modification de la commission « Finances – Travaux »

La commission « Finances-Travaux », régulièrement réunie, mérite d'être scindée en deux pour améliorer la prise en compte des nombreux sujets qui y sont évoqués. Il serait nécessaire de rebaptiser la commission « Finances-Travaux » en commission Finances, et d'en créer une deuxième dévolue aux seuls travaux. Pour la présidence elle peut être bicéphale et sera dans ce cas présidée par l'un des Adjointes désignés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie l'intitulé de la commission « Finances-Travaux » et la dénomme commission « Finances », et constitue une nouvelle commission « Travaux ».

• Constitution d'une commission municipale « Culture Animation »

Au regard des besoins en animations et culture de la ville, il est proposé de créer une commission « Culture-Animation » qui traitera de l'organisation de diverses animations et actions culturelles pour la Ville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée la commission municipale suivante : « Culture et Animation ».

Affaires financières

• Contrat de partenariat avec la Direction Départementale des Finances publiques pour la vérification sélective des locaux

Le « contrat de partenariat VSL » est une forme de partenariat ciblé sur l'optimisation des bases fiscales, notamment sur la fiabilisation des évaluations des propriétés bâties. L'opération de VSL, qui sera conduite par le Service Départemental des Impôts Fonciers, est complémentaire du recensement et de l'exploitation annuelle des changements affectant les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention de partenariat de VSL ainsi que tout document y afférent.

• Budget 2021 - Décision modificative

Le solde des restes à réaliser nécessitant un besoin de financement de 304 195 € (c/1068), il convient de procéder aux écritures budgétaires comme suit :

Fonctionnement :

C/023 : (-) 304 195 C/002 : (-) 304 195

Investissement :

C/1068 : (+) 304 195 C/021 : (-) 304 195

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à la décision modificative du budget de l'exercice 2021 proposée.

• Subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, verse 520,00 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, ainsi qu'une subvention de 500,00 € au Groupe Larger – ASPTT MULHOUSE TOUR ALSACE de Sausheim.

Modifications des tarifs du périscolaire

Les tarifs pour l'ensemble des prestations seront augmentés de 2% à compter du 1er septembre 2021. Monsieur le Maire explique que l'an dernier aucune augmentation n'avait été appliquée mais qu'il est important de suivre l'augmentation du coût de la vie.

Urbanisme

• Cession d'un terrain à SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

SLA a informé la commune de son souhait d'acquérir une parcelle de terrain attenant à son Pôle de Proximité situé 57 Rue Rogg - Haas à Sierentz, afin d'agrandir l'aire de stationnement.

La parcelle concernée est cadastrée section 6 n°329 et a une contenance de 1,49 are. Une estimation de France Domaine en date du 18 novembre 2020 fixe sa valeur à 6 700 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, cède la parcelle au prix de 6 700 €.

• Rétrocession de voirie (Lotissement l'Envol des Hironnelles)

La société dénommée FONCIERE HUGUES AURELE a obtenu un permis d'aménager pour la création du lotissement "L'ENVOL DES HIRONDELLES 2". Aux termes d'une convention il a été



convenu qu'elle réaliserait les travaux de voirie, de réseaux et d'équipement commun et les rétrocéderait ultérieurement à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acquiert la parcelle cadastrée section 06 n°683/202 d'une superficie de 66 ares 06 ca, la parcelle section 09 n°957/128 d'une superficie de 02 ares 96 ca et la parcelle section 09 n°958/128 d'une superficie de 19 ca auprès de la FONCIERE HUGUES AURELE au prix de 1 € pour l'ensemble des parcelles.

Jury d'Assises - Tirage au sort de 9 personnes

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés auprès de la Cour d'Assises, il convient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de neuf personnes.

Recensement de la population - Désignation du coordinateur communal

Conformément au titre V de la loi n° 2002-276 du 27 juillet 2002 et à ses décrets d'application, il convient de nommer le coordonnateur communal. La dernière enquête de recensement prévue en 2021 a été annulée et reportée suite à la crise sanitaire. L'enquête de recensement se déroulera entre le 20 janvier et le 19 février 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nomination de Madame Anne BITTERLIN, responsable du Service Population de la Ville de Sierentz, en qualité de coordonnateur communal.

Participation citoyenne - Signature d'un protocole

Dans le cadre des Ateliers Projets, l'AP Sécurité s'est réuni pour définir des actions qui pourraient être menées dans le domaine de la sécurité. Après plusieurs séances de travail, il a été décidé de soumettre au Conseil Municipal un projet, le dispositif de Participation Citoyenne.

Il s'agit d'un dispositif participatif complémentaire à l'action de la gendarmerie nationale. Simple et gratuit, il permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités dans un quartier ou dans une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire sur la base du volontariat pour être le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie. Un protocole doit être

signé entre le préfet, la gendarmerie et la mairie d'une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition de l'Atelier Projet pour la mise en place du dispositif Participation Citoyenne.

Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire

La réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux impose aux exploitants de réseaux considérés comme sensibles tels que l'éclairage public et la signalisation lumineuse, la mise en place d'une cartographie de leurs ouvrages (y compris les ouvrages enterrés) selon des modalités précises. SLA a donc proposé à ses communes membres de mettre en place un groupement de commandes en application de L.2113-6 du Code de la commande publique, afin de se mettre en conformité avec la réglementation et dans un souci de rationalisation des procédures de passation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adhère au groupement de commandes mis en place entre SLA et les communes membres intéressées.

Consultation des parties prenantes et des assemblées du bassin Rhin-Meuse sur les projets de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures associés (PDM), des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle 2022-2027

Les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) des districts du Rhin et de la Meuse élaborés au titre du cycle de gestion 2022-2027 sont mis à disposition des parties prenantes de la gestion de l'eau et du risque d'inondation du 15 mars au 15 juillet 2021. Les documents étant



particulièrement volumineux, les projets de SDAGE et PDM associés ainsi que le projet de PGRI des districts du Rhin et de la Meuse, et leurs évaluations environnementales accompagnées de l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables et téléchargeables aux adresses :

https://www.eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027 et <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-r6725.html>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **S'oppose** à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. Cette disposition qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable doit être retirée du texte.

S'oppose à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence.

S'oppose au calcul pour la bande arrière-digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut-Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.

Constate que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.

Émet en conséquence un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027.

Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz

du Rhin a été transmis aux membres du conseil municipal. En raison de leur volume, ces documents sont téléchargeables sur le site Internet : www.sde68.fr – rubrique « Nos publications ». **Rapport d'activités 2020** : <http://static.reseaudesintercoms.fr/cities/92/documents/mthflwgirjks27.pdf>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en prend acte.

Communications et informations

• Acceptation indemnités de sinistre

Ont été acceptées comme indemnités de sinistre, 600 000,00 € au titre d'acompte du sinistre du Complexe Sportif du 10 juin 2017.

• Cession d'un véhicule

M. et Mme Luigi TRIANNI souhaitaient acquérir un véhicule PIAGGIO appartenant à la commune, pour décorer leur nouvelle boutique 11 rue Rogg- Haas. Ce véhicule n'est plus équipé de moteur et ne peut plus circuler sur la voie publique. Il a été cédé pour un but décoratif à l'euro symbolique.

Séance du 12 juillet 2021

Urbanisme - Rétrocession de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acquiert la parcelle cadastrée section 10 n°335 d'une superficie de 0 are 91 ca située rue des fourmis auprès de la « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET MOBILIERE DE SIERENTZ SOLANGE ET AIME » au prix de 1 €.

Chasse communale - Adjonction de 2 permissionnaires

Monsieur Laurent DISCHLER, locataire du lot de chasse n°1 sollicite l'adjonction de 2 nouveaux permissionnaires,

Monsieur Franck BODER

et Monsieur Arnaud FUCHS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise ces adjonctions.



Adoption de la motion proposée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) et relative au projet « Hercule »

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « HERCULE » doit conduire à la création de 3 entités distinctes : le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ; l'hydroélectricité de couleur « Azur », serait une filiale de « Bleue » ; enfin, EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande que :

- Les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF.
- Des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;
- Un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduit pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;
- Soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution ;

- Le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;
- EDF-SEI (Systèmes Energétiques Insulaires), dédiée à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF.
- Plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé.

Adopte la motion contre le projet de restructuration du groupe EDF, proposé par l'Etat et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet et à signer la présente motion.

Communications et informations

• Acceptation indemnités de sinistre

Diverses indemnités de sinistre ont été acceptées.

• Déclaration d'intention d'aliéner

Concernant l'ancien Best Of : le vendeur n'a pas donné suite à la proposition de préemption de la Ville. Il a trouvé un nouvel acquéreur. Celui-ci n'a pas de projet de construction d'un établissement alimentaire.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site www.sierentz.fr

La tribune du groupe minoritaire

L'heure de la rentrée va sonner tout comme celle de rester mobilisé au sein des différents ateliers, dont celui du Conseil Participatif Citoyen. Si nous voulons préserver nos collines, sauvegarder nos terres agricoles, continuer à sécuriser notre ville tout en l'embellissant...C'est tous ensemble que nous devons et pouvons faire entendre notre voix.

Pour la seconde session à venir, il est essentiel de s'inscrire aux ateliers: Sécurité, Périscolaire, Circulation, PLU, Culture/Animation, Finances ainsi que le Conseil Participatif Citoyen.

Pour notre Mieux Vivre à Sierentz, par une sécurité collective, par une urbanisation maîtrisée, par des réponses apportées aux problèmes posés par la

circulation (piétons, vélos et véhicules), par une prise en compte intergénérationnelle..

En s'inscrivant à un, voire plusieurs ateliers, vous pourrez ainsi porter au mieux vos idées, vos suggestions, ou vos souhaits. Car pour être entendu et écouté, il faut pouvoir s'exprimer : profitons de cette opportunité

N'hésitez, manifestez-vous sans tarder en mairie de Sierentz : **03 89 81 51 11**

Retrouvez nous sur notre page, pour échanger :

f : sierentz 2020, ensemble autrement

Déménagement de la trésorerie de Saint-Louis



Le 1^{er} septembre 2021, la Trésorerie de SAINT-LOUIS située au 9 croisée des Lys à SAINT-LOUIS sera entièrement fermée.

Les services de la Trésorerie seront fusionnés avec les deux trésoreries de MULHOUSE pour constituer le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mulhouse.

L'adresse du SGC est 45 rue Engel Dollfus, BP 52477, 68097 MULHOUSE CEDEX.

L'utilisateur redevable aura la possibilité de payer :

- chez le buraliste agréé (par exemple : tabac JOGA de Sierentz),
- en ligne via PAYFIP www.payfip.gouv.fr (anciennement TIPI)

Economie

FIKA Concept Store & Coffeeshop

Déguster un latte macchiato dans notre coffeeshop, dénicher une idée cadeau décalée, découvrir du mobilier design et des luminaires décoratifs : c'est ce que l'équipe Fika vous propose dans un seul et même lieu.

Nous vous accueillons autour d'une sélection minutieuse d'articles de décoration, d'un « made in France » favorisé, de productions artisanales et éco-responsables.



Les marques que nous représentons proposent un large choix de mobilier, décliné sous de nombreuses finitions, formats et coloris.

Notre showroom sur deux niveaux vous permettra d'en découvrir une partie et notre matériauthèque est à votre disposition pour vous soutenir dans vos choix.

Testez nos produits : mobilier et vaisselle du coffeeshop font également partie de l'offre que nous commercialisons.



Des comptines pour apprendre

Les doigts de la main

Dàs isch dr Düma
Da schettelt Pflüma
Da hebt sie uf
Da trajt si heim
Un da kleina Stumpa isst àlli
allei.

Celui-ci est le pouce, celui-ci secoue les prunes, celui-ci les ramasse, celui-là les porte à la maison et ce petit bout les mange toutes tout seul.

L'alphabet (du moins le début !)

A. B. C.
D'Kätz ligt im Schnee
Dr Schnee geht awag
D'Kätz ligt im Drack
A. B. C.

Le chat est couché dans la neige, la neige s'en va, le chat est couché dans la boue.

- A compter

Eins zwei drèi
Isa isch kè Blèi
Sür isch nit siass
Hand sinn kè Fiass
Fiass sinn kè Hand
S'Liad hàt a And.

Un deux trois, le fer n'est pas du plomb, aigre n'est pas sucré, les mains ne sont pas des pieds, les pieds ne sont pas des mains, la chanson a une fin.

Alti Büraregla fer d'r Septamber

Mächt sich d'r Storch bezitt uf d'Reis, so kummt gli d'r Winter mit Schnee un Is
Si la Cigogne prend tôt son envol, l'Hiver arrivera rapidement avec de la neige et du verglas

Sinn d'Krappa nimm witt, so wird's si hechtschi Zitt
Si les corbeaux ne sont plus loin, grand temps il est de semer

Im Septamber schwitza, im Dezamber sitza...
Suer en septembre, assis en décembre...

Errinerunge vo dr Sierentzer Kilbi ! ...

Notre Kilbe d'antan est toujours évoquée avec une vague de nostalgie. Sous un chapiteau bâché, les gens de Sierentz et d'ailleurs se retrouvaient sur la Place Dreyfus, « uff'm Judaplätz », à la fin de l'été, dans une ambiance festive, bien alsacienne.

Aux valse et polkas des années 50, ont suivi des chansons allemandes, françaises puis, à l'époque des sixties, le feu-follet du « boogie/rock/twist ».

On danse, on rit, on boit un coup, on s'amuse. Dans le tourbillon de la fête, les futures recrues de l'armée clamaient le slogan : « Àllewill no : Conscrits ! Wàs ham'r : Durscht ! » C'était l'épopée des « trente glorieuses ».

Si les Kilbes étaient remuantes, elles nous profilaient également ...les slows langoureux ... la lumière tamisée... des mains qui s'étreignent dans cette romance magique imprimée par le charme des années 60.

Quatre soirées bien joyeuses jusqu'à ce lundi où l'on démontait les chapiteaux. La Kilbe alors, a été commuée en funérailles par les conscrits attristés : « Sie han d'Kilbi vergräbe ! ... ».

D'r Septamber Witz

E Àrbeitsloser üffem Àrbeitsàmt : „Han'r Àrbet fer mìch?“

D'r Beàmtèr : „Jo, salbschtverstandlig... ùf Mallorca, 5.000 euros im Monet, mit Huss un e Schwimmbad !“

D'r Àrbeitsloser : „Er wällà mìch sicher fer Dumm hàlta !“

D'r Beàmtèr : „Pfff. Ìhr hann jo àgfänge !“

Un chercheur d'emploi à Pôle-emploi : « Vous avez un emploi pour moi ? »

Le conseiller : « Oui bien sûr... à Majorque, 5.000 euros mensuel, la maison et la piscine sont fournies... »

Le chercheur d'emploi : « vous voulez me faire une blague ? »

Le conseiller : « bennn.. c'est vous qui avez commencé »

5 vo 6 Persona finde Russisches-Roulette komplet unfahrlig !

5 personnes sur 6 trouvent la roulette-russe totalement inoffensive !

Die glätti Zitte vo friehra Johre
Gedànk vom sallamols nie verlore
So àlti Melodie in dr Kilbihàlle
Dr „Amboss Polka“ hāt uns so gfàlle
Un jetz wird g'walzert, jetz wird draiht
„D'Étoile des Neiges“ klingt witt un breit
D'Tànz-Pischte hebt da Mensche der Muet
Uff'm Saagmahl àm Bode, tànz't ma so güet
O „d'Esmaralda“, die han's gschàfft
Dr Saxo Alto hāt Stimmung gmàcht
Dr Erwin meischtriert dert d'Hàrmonie
Bringet dana Artischte a Flasche Wi ! ...
O „d'Flippers“ han gsunge ohne Fläuse
Mit bekànnte Melodia ... un làngi Pàuse
A scheenes Lied : „Millionen von Sternen“
Alles im Gmiet : „mit tausend' Laternen“
Bi dr Judaschüel, das müess ma sàge
Sinn do 2 Dissi, wo sich schittla àm Kràge
Ein hāt im àndera, denn eini datscht
Dàsch Mode gsi, uff'm Kilbifascht ! ...

Àm 3 Septamber 1962 :

D'r Kilbi-Mändig wird hitt vergräbe
D'Klàssa 43/44, mien Kummer ertràge
A Bàbbedeckel Sàrg, uff dr Kàrre druckt
Dur s'Dorf, s'Leid im Alkool verschluckt
Der J. Georges spielt Harmonie mit Seele
Un dr Tony hāt miesse Trimalé spiele
D'Rekrüte han Kummer uff dàs Kilbi And
Mit Hiilf vo Kronenbourg ... han àlli pflannt !

La direction du groupe scolaire est assurée par Monsieur Stéphane TRAUTMANN. Voici la configuration des classes à la rentrée (attention : sous réserve de modifications ou d'ajustements depuis l'impression du Sierentz Infos)

Rentrée jeudi 2 septembre dans les écoles du groupe scolaire selon l'organisation suivante :

- Ecole maternelle PICASSO : à 8h pour tous les petits / à 13h15 pour tous les moyens et grands.
- Ecole élémentaire J. SCHMIDT : à 8h pour tous.

A l'école maternelle Picasso

- 6 classes : 2 classes monolingues et 4 classes bilingues
- 2 classes de petits - grands bilingues à 26 élèves : Mmes BOHN et KAFLOWSKI
- 1 classe de petits-moyens bilingues à 26 élèves : Mmes MUSSLIN et SCHNEIDER
- 1 classe de petits-moyens bilingues à 26 élèves : Mme GUDE et un enseignant d'allemand à nommer.
- 1 classe de petits/moyens monolingues à 32 élèves : Mme CHRISTEN
- 1 classe de petits/grands monolingues à 25 élèves : Mme CHITSABESAN.

Les enseignantes sont secondées par des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) : Mesdames Marie-Christine BROGLIE, Cathy CISZEK, Nathalie KLEIN, Estelle RAPP, Julie RITTER et Sylvie ZARRA.

A l'école élémentaire Jacques Schmidt

- 11 classes : 5 classes monolingues, 5 classes bilingues et 1 section ULIS
- 1 classe de CP bilingue à 23 élèves : Mme SUTTER
- 1 classe de CE1 bilingue à 28 élèves : Mme DUMEL et Mme GROSHAENY
- 1 classe de CE2 bilingue à 27 élèves : Mme DOSSMANN et Mme ACKERMANN
- 1 classe de CE1-CM1 bilingue à 28 élèves : Mme GROSHAENY et Mme GERBER
- 1 classe de CM2 bilingue à 25 élèves : Mme DOSSMANN et Mme ACKERMANN
- 1 classe ULIS à 12 élèves : enseignante à nommer
- 1 classe de CP monolingue à 22 élèves : Mme HEITZ
- 1 classe de CP-CE1 monolingue à 24 élèves : Mme TOUSSAINT
- 1 classe de CE2 monolingue à 23 élèves : Mme GIROT
- 1 classe de CM1-CM2 monolingue à 26 élèves : Mme BEKA et Mme BOERNER
- 1 classe de CM2 monolingue à 27 élèves : Mme ISENSCHMID et Mme GERBER

Enfance / Jeunesse

DNB

DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS n°77 Edition de Sierentz

Les enfants des maternelles ont pu profiter du beau temps qui a enfin fait son retour, avec une chouette randonnée au Markstein !





Palmarès 2021 du Concours de Maisons et Balcons Fleuris

Après le passage du Jury le 22 juillet dernier, voici le palmarès de la cuvée 2021.

Félicitations à toutes et à tous pour ces magnifiques créations qui donnent des couleurs à Sierentz !

Lors du passage du jury, de nouvelles maisons fleuries ont été remarquées (indiquées en caractères gras). Bienvenue à ces nouveaux lauréats.

Les prix seront remis aux lauréats lors du prochain Marché aux fleurs.

Catégorie « Maisons et cours »

Prix d'excellence :

M. ROTH Jean-Georges – 11 rue de Paris

M. et Mme ECKERT Jean-Claude – 24 rue des Merles

Mme FEHR Marie-Louise et M. DRAPP Fernand – 6 rue des Fleurs

1^{er} prix : M. et Mme PFLIMLIN Raymond – 4 rue des Vergers

2^{ème} prix : M. et Mme COQUARD Bernard – 3 rue des Fleurs

2^{ème} prix : M. et Mme DECK Pierre – 4 rue des Fleurs

3^{ème} prix : M. et Mme WOLWOWICZ Marie-Joseph
25 rue du Chemin de Fer

4^{ème} prix : M. et Mme DEVOILLE Jean-Claude – 15 rue Clémenceau

4^{ème} prix : M. et Mme ALLEMANN Dominique – 12 rue Saint-Martin

4^{ème} prix : M. et Mme BENTZINGER Marc – 20 rue de l'Automne

5^{ème} prix : M. et Mme DISCHLER Roger – 3 rue Albert Schweitzer

5^{ème} prix : **M. BITTEROLF Marius – 20 rue Werben**

Catégorie « Commerces et services »

Prix d'excellence :

Auberge Saint-Laurent – 1 rue de la Fontaine

1^{er} prix : Restaurant « Chez Guillaume » - 18 rue Rogg Haas

2^{ème} prix : Restaurant « Le Gourmandin » - 54 rue Poincaré

3^{ème} prix : Bistro « A côté » - 2 rue Rogg Haas

3^{ème} prix : Cabinet vétérinaire de Sierentz – 14 rue des Celtes

4^{ème} prix : Gendarmerie nationale – 40 rue Rogg Haas

4^{ème} prix : M. RICHARD Roland – 7 rue du Capitaine Dreyfus

5^{ème} prix : Winstüb « Au Cep de vigne » - 10 rue Rogg Haas



Le jury 2021



M. ROTH Jean-Georges



M. et Mme ECKERT Jean-Claude



Mme FEHR Marie-Louise et M. DRAPP Fernand



Auberge SAINT-LAURENT

Catégorie « Immeubles collectifs » (participation demandée)

1^{er} prix : Mme KOERPER Marie-Paule – 12B rue des Vergers

Plusieurs balcons ont été remarqués mais leurs propriétaires ou locataires ne s'étant pas inscrits au préalable en Mairie, ils ne peuvent être récompensés. Pensez à vous inscrire l'année prochaine ou à renouveler votre inscription !

Catégorie « Cours et jardins »

Prix d'excellence :

M. WILD Michel - 15 rue du Maréchal Joffre

1^{er} prix : Mme HOOG Jacqueline - 4 rue des Acacias

2^{ème} prix : Mme CORTINOVIS Anne-Louise - 3 rue du Moulin

3^{ème} prix : Mme MERTZ Marguerite - 4 rue de l'Eté

4^{ème} prix : M. et Mme SCHILLING Gilbert - 29 rue du Chemin de Fer



M. WILD Michel

Catégorie « Balcons et Fenêtres »

Prix d'excellence :

M. et Mme HAABY Joseph - 53 rue Poincaré

1^{er} prix : M. et Mme FUCHS Raymond - 14 rue Poincaré

2^{ème} prix : M. ILTIS François-Xavier - 19 rue de Kembs

2^{ème} prix : M. et Mme KIPPELEN Mathieu - 19A rue de Kembs

3^{ème} prix : M. RIEDLE Daniel - 8 rue d'Istein

4^{ème} prix : M. et Mme AGUILLON Patrick - 45 rue Rogg Haas

5^{ème} prix : Mme HÄNGGI Denise - 46 rue Poincaré

6^{ème} prix : M. et Mme SCHAEFER Henri - 5 rue de Kembs



M. et Mme HAABY Joseph

Catégorie « Potagers »

Prix d'excellence :

M. et Mme MÜLLER Mathieu - 24 rue Georges Brassens

1^{er} prix : Mme KOHLER Gérardine - 38 rue Poincaré

1^{er} prix : Mme HECHINGER Marie - 24 rue du Chemin de Fer

2^{ème} prix : M. et Mme BILGER Michel - 5 rue des Fleurs

3^{ème} prix : Mme KOHLER Paulette - 55 rue Poincaré

3^{ème} prix : M. et Mme TSCHUPP François - 13 rue du Maréchal Joffre

4^{ème} prix : Mme ALLEMANN Aurélie - 9 rue des Vergers

4^{ème} prix : M. JACQUET Jean-Michel - 6 rue du Maréchal Joffre

5^{ème} prix : M. et Mme DECK Camille - 11 rue Louis Pasteur



M. et Mme MULLER Mathieu

Catégorie « Jardins Familiaux »

Prix d'excellence :

M. BADONNEL Patrick - lot 7

1^{er} prix : Mme COOPEN Cindy - lot 12

1^{er} prix : M. DAOUD Joseph - lot 1

2^{ème} prix : M. RUNSER Jean-Thomas - lot 4

3^{ème} prix : M. RADECKI Yvan - lot 13

4^{ème} prix : M. WINDENBERGER Bruno - lot 14

5^{ème} prix : M. BOCCHIO Arnaud - lot 5



M. BADONNEL Patrick

Encouragements

Voici les noms de celles et ceux qui ont été remarquables mais non classés. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts.

Mme JASTRZEBSKI Christine - Mme ZEUGGIN - M. et Mme MOHN Otmar - M. et Mme MORYOUSEF José - M. et Mme JAMBOIS Gérard - Mme KEIFLIN Marie-Laure - M. FIMBEL Pascal et Mme WALGENWITZ Mireille - Mme SCHMIDLIN Marthe - M. et Mme MOSER Roger - M. et Mme IMERI Selman - M. et Mme LEONHARDT Roger - M. et Mme ROTH Robert - Mme KOHLER Marie-France - Mme BURKHARD Marianne - M. et Mme KIELWASSER Jean-Marie - M. ZAHM Benjamin et Mme ZIEGLER Johanna - M. MEHLER Andreas - M. et Mme LOPES José - M. et Mme GUROS Christophe - M. KAMMERER Stéphane - M. et Mme GOLDSCHMIDT Eric - Mme DECK Marthe - Mme STUBER Madeleine -

M. et Mme BOHRER Erwin - M. et Mme MOSER Claude - Mme RICHARD Marie - M. et Mme MEISTERLIN Roland - M. et Mme SAUDER Jean-Luc - M. et Mme GRENIER Joël - M. et Mme FELDER Daniel - M. et Mme BRETINIER Alain - M. et Mme COUROUPOULA Rudy - M. et Mme WIESLER Norbert - M. et Mme WEISBECK Pierre - M. et Mme MIDDLETON Victor - M. et Mme FUCHS Luc - M. et Mme KEPPI René - M. et Mme KETTERLIN Roger - M. KOHLER Désiré - M. KASTLER Stéphane - Mme GINTHER Michèle - Mme ARNOLD Angela - Pâtisserie SCHUELLER - Le petit marché à la ferme - TP Pays de Sierentz - Caf'8'Scape



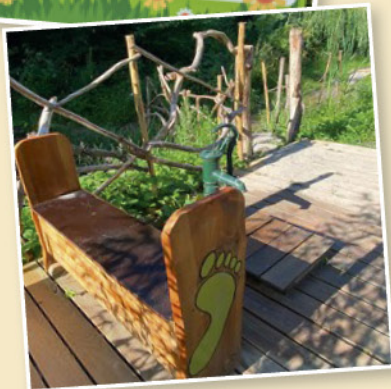
Balade en famille : découverte du Parc du Domaine Haas et de la Casemate de Uffheim

Départ : Médiathèque La Citadelle, 6 Rue du Moulin de Sierentz

Durée : 4,5 km aller/retour

Nous vous proposons un circuit destiné aux familles, qui vous conduit d'abord dans le magnifique Domaine Haas, puis au Mémorial Maginot de Uffheim (casemate de Uffheim).

L'entrée du Parc se fait à l'arrière du périscolaire « Les Barbapapas », en traversant le pont.



Ce parc se fonde complètement dans un environnement naturel préservé.

En découvrant le sentier « pieds nus » vous aurez le sentiment de retomber en enfance avec vos enfants. Tout au long de la promenade, vous allez pouvoir profiter, à travers les allées, des bacs à sable, du potager, des aires de pique-nique avec braseros, et de bancs pour admirer ce havre de paix.



A présent direction la Casemate de Uffheim :

Quitter le Domaine Haas en direction de Uffheim par le chemin à la sortie du parc, qui monte sur la gauche (en contrebas du stade de football).

Prendre ensuite la Suttergasse à droite, puis continuer tout droit jusqu'à la rue de la Liberté. Tourner à droite et suivre la route jusqu'au panneau « MEMORIAL LIGNE MAGINOT » (sur votre gauche) qui vous conduit à la casemate dite « de l'Aschenbach ».

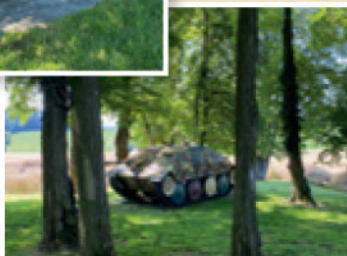
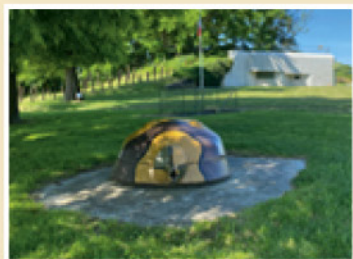


La casemate « de l'Aschenbach », Mémorial de la Ligne Maginot, est l'unique témoin restauré et visitable dans le Haut-Rhin. Les ouvertures du musée sont visibles sur le site : www.maginot68.com. Le musée est centré sur la vie des Alsaciens pendant la Seconde Guerre mondiale. Les week-ends du 14 juillet, il y a chaque année une grande manifestation (reconstitutions, campements, véhicules, soldats...).

Renseignements : 06 45 58 77 18

Le site est conservé et merveilleusement entretenu, pour le plaisir des petits et des grands.

Depuis la terrasse de la casemate, observez le beau paysage : les Vosges et la Forêt-Noire. Tout autour du bunker, vous découvrez différents vestiges de la Seconde Guerre mondiale : un char Hetzer, un abris-tourelle et le musée.

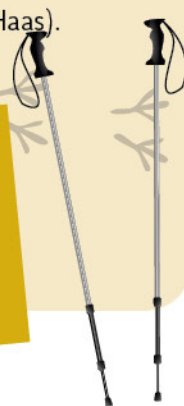


Le retour à la Médiathèque se fait en sens inverse.

Amusez-vous bien et prenez du temps pour cette belle promenade en famille (avec ou sans pique-nique dans le Parc du Domaine Haas).

Cristina MARICHAL et Simone CAFLISCH

Vous aussi, vous souhaitez partager avec les lecteurs du Sierentz infos vos idées de balades, vos photos de Sierentz ? Envoyez vos contenus à l'adresse mail suivante : communication@mairie-sierentz.fr Bonnes balades à tous !





Journée du Patrimoine

Dimanche 19/09, de 14h à 18h : portes ouvertes de la salle de classe d'antan.

Sur inscription : contacter notre instituteur Yves BISCH à l'adresse suivante : bisch.yves@wanadoo.fr

Ciné Sierentz

Prochaine séance **mardi 21 septembre à 20 h**

Séance à la Salle des Fêtes de Sierentz

Le film fait partie de la Sélection Officielle de l'Alpe d'Huez 2021

Eve Vernet a été la plus grande créatrice de roses. Aujourd'hui, elle est au bord de la faillite, sur le point d'être rachetée par un concurrent puissant. Véra, sa fidèle secrétaire, croit trouver une solution en engageant trois employés en insertion sans aucune compétence horticole... Alors que quasiment tout les sépare, ils se lancent ensemble dans une aventure des plus singulières pour sauver la petite exploitation.



Journée Citoyenne

SIERENTZ

25/09
de 8h à 13h30

Rappel de la journée citoyenne

Date limite d'inscription le 10 septembre

But principal de la journée

Mobiliser les habitants dans un élan de civisme autour d'un projet d'amélioration de notre cadre de vie, favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants.

Qui est concerné ?

Tous les habitants de notre commune seront les bienvenus.

Un repas convivial sera organisé vers 13h30 pour conclure votre participation citoyenne.

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- Retourner le coupon (en dernière page de ce numéro) à la mairie, 1 place du Général de Gaulle
- Vous inscrire en ligne sur le site internet de la Ville : www.sierentz.fr

Date limite d'inscription :

vendredi 10 septembre 2021

Pour tout renseignement : 03 89 81 51 11 ou mairie-sierentz.fr

AGENDA

Septembre

- 19 Journée du patrimoine
- 21 Ciné Sierentz
- 25 Journée citoyenne

page 15

page 15

page 15

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h


Le vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ · Tél. 03 89 81 51 11 · Fax 03 89 83 92 52
mairie@mairie-sierentz.fr · www.sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Pascal TURRI. Dépôt légal : septembre 2021.

Conception et rédaction : Commission Communication et Événements, Ysabelle EPPINGER. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr
Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé sur du papier . Crédits photos : Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Patrick GLASSER, documents remis.

 Ville de
Sierentz